	<b>FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS</b>	CFS/ 82/1 Janvier 1982
	<b>ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</b>	
	<b>ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION</b>	

Point I de l'ordre du  
jour provisoire

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Septième session

Rome, 31 mars - 7 avril 1982

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- a) Election du Président et des Vice-Présidents
- b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: pour décision
- c) Composition du Comité: pour information

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE  
L'ETAT DES STOCKS: pour examen

III. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour  
examen et recommandation

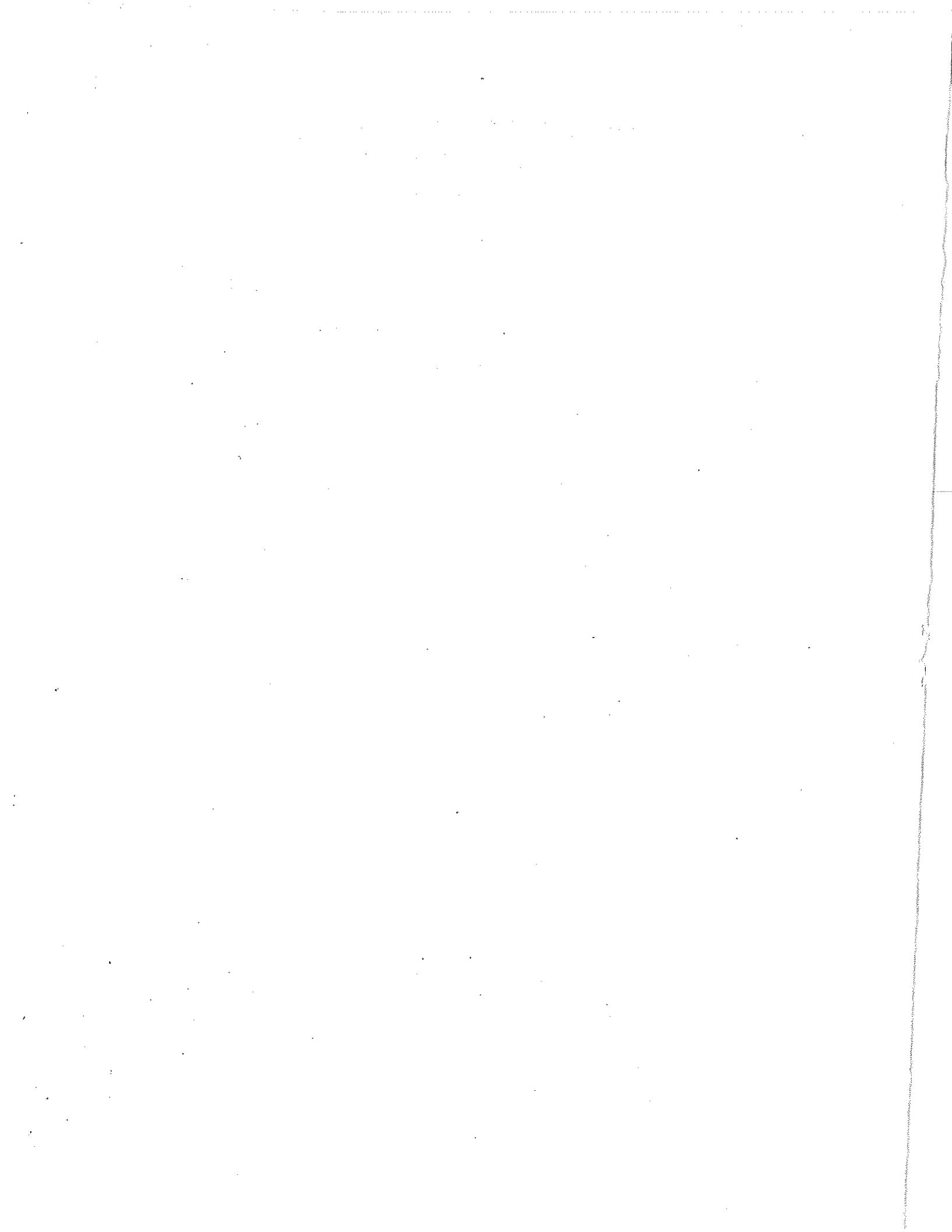
- a) Adoption et mise en oeuvre de politiques nationales visant le stockage  
des céréales vivrières
- b) Progrès accomplis par les programmes nationaux destinés à  
augmenter la production vivrière dans les pays à faible revenu  
et à déficit alimentaire.
- c) Programmes de sécurité alimentaire régionaux et sous-régionaux visant à  
renforcer l'autonomie collective des pays en développement.

IV. EXAMEN DES MESURES D'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE: pour examen  
et recommandation

- a) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à  
déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants  
et leurs besoins d'urgence
- b) Assistance aux programmes de sécurité alimentaire

V. AUTRES QUESTIONS

- a) Organisation de la huitième session: pour décision
- b) Questions diverses
- c) Rapport au Conseil de la FAO: pour adoption



COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

SEPTIEME SESSION

Rome, 31 mars - 7 avril 1982

Notes relatives à l'ordre du jour

La septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'ouvrira au siège de la FAO à Rome, le mercredi 31 mars 1982 à 10 heures. Il est prévu qu'elle pourra siéger jusqu'au 7 avril 1982.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Election du Président et des Vice-Présidents

Conformément à son règlement intérieur, le Comité devra, au cours de sa session, élire parmi les représentants de ses membres un président et quatre vice-présidents pour un mandat de deux ans qui prendra fin avec l'élection du nouveau président et des nouveaux vice-présidents. Le président sortant est Monsieur Horatio Mends (Ghana) et les vice-présidents sortants Messieurs J. Sainsbury (Australie), A. Sonnenholzner (Equateur), P. Vándor (Hongrie) et Moustafa Hamdoun (Iraq).

b) Adoption de l'ordre du jour: pour décision

Le Secrétariat a établi l'ordre du jour provisoire de la septième session en consultation avec le Président du Comité, et en tenant compte du mandat du Comité. Les points III(b) et (c) sont inscrits à l'ordre du jour provisoire conformément aux recommandations de la sixième session (paragraphe 45 (ix) du rapport).

c) Composition du Comité: pour information

Le Comité est ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation et des Nations Unies. Il comprend les Etats qui ont notifiés par écrit au Directeur général leur désir d'en être membre et leur intention de participer à ses travaux. La qualité de membre est acquise pour deux ans. Au début de la session, le Secrétariat distribuera la liste des membres du Comité pour la période biennale 1982-83.

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS: pour examen

Conformément à son mandat, le Comité examinera la situation actuelle et les perspectives de la sécurité alimentaire mondiale et notamment vérifiera si le volume courant et prévisible des stocks céréaliers est suffisant, tant au niveau mondial qu'au niveau de divers groupes de pays. Outre les céréales, l'évaluation englobera les autres aliments de base et tiendra compte des tendances à long terme de l'offre et des besoins.

Pour faciliter l'évaluation du Comité, le Secrétariat distribuera un bref document passant en revue les faits nouveaux intéressant la sécurité alimentaire mondiale et les perspectives. Une note supplémentaire présentant les informations de dernière minute sera distribuée en cours de session. Conformément à la décision prise par le Comité à sa sixième session, un inventaire des programmes, des politiques et des faits nouveaux dans le domaine de la production de carburant à partir de produits agricoles communiquée par les Etats Membres sera également distribué au Comité pour l'aider à en analyser les incidences sur la sécurité alimentaire mondiale.

Pour répondre à la demande de renseignements complémentaires sur le niveau des stocks, formulée par la Conférence de la FAO (C 81/REP, par.71), l'attention est aussi appelée sur l'étude FAO N° 21 de la série Développement économique et social, intitulée "Stocks céréaliers de report 1975-80", qui sera diffusée à tous les gouvernements en janvier 1982. Des exemplaires supplémentaires de ce rapport pourront être obtenus sur demande.

Les délégués sont invités à faire connaître leur opinion, notamment au sujet des conclusions formulées dans le document du Secrétariat.

III. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour examen et recommandation

Le Comité examinera les mesures prises aux niveaux national, régional et international pour mettre en oeuvre le Plan d'action relatif à la sécurité alimentaire mondiale. Après avoir procédé à cet examen sous les points subsidiaires mentionnés ci-après, le Comité souhaitera sans doute recommander les mesures à prendre au niveau national ainsi qu'aux niveaux sous-régional et régional pour poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action.

a) Adoption et mise en oeuvre de politiques nationales visant le stockage des céréales vivrières

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité portera toute son attention sur les Points I et II du Plan d'action, à savoir l'adoption de politiques nationales de stockage des céréales, leur mise en oeuvre et les critères applicables à la gestion et au déblocage. Pour faciliter les débats du Comité, le Secrétariat présentera un rapport sur les politiques de stockage des produits alimentaires appliquées par les pays aussi bien producteurs que consommateurs; ce document examinera notamment si ces politiques sont conformes aux objectifs convenus en matière de sécurité alimentaire mondiale, et analysera en outre les incidences que les objectifs nationaux de stockage pourraient avoir sur la sécurité alimentaire mondiale et la mesure dans laquelle ces objectifs sont atteints.

b) Progrès accomplis par les programmes nationaux destinés à accroître la production vivrière dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire

A sa sixième session, le Comité a invité le Secrétariat à porter une attention particulière aux programmes et aux objectifs nationaux de sécurité alimentaire des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, notamment aux mesures prises pour encourager la production vivrière (paragraphe 45 (ix) du rapport). En réponse à cette demande, le Secrétariat présentera un bref rapport sur les progrès accomplis par les programmes nationaux visant à accroître la production vivrière dans quelques pays en développement.

c) Programmes de sécurité alimentaire régionaux et sous-régionaux visant à renforcer l'autonomie collective des pays en développement

Pour donner suite à une recommandation du Conseil de la FAO, le Comité a lors de sa sixième session invité le Secrétariat à mettre l'accent dans les documents qu'il prépare sur les programmes sous-régionaux et régionaux de sécurité alimentaire visant à renforcer l'autonomie collective des pays en développement (par. 45 (ix) du rapport). Le Secrétariat distribuera un document sur ce sujet.

IV. EXAMEN DES MESURES D'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE: pour examen et recommandation

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Points III et IV du Plan d'action qui concernent les mesures spéciales d'assistance aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire ainsi que les arrangements spéciaux visant l'assistance à la sécurité alimentaire.

- a) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence

Le Secrétariat distribuera un bref rapport où les mesures récemment prises dans ce domaine aux niveaux national et international seront passées en revue.

- b) Assistance aux programmes de sécurité alimentaire

Conformément au mandat en matière d'assistance à la sécurité alimentaire, énoncé au Point IV du Plan d'action, le Comité (i) examinera les activités du Programme FAO d'assistance à la sécurité alimentaire; (ii) passera en revue les mesures prises par les gouvernements et les organisations internationales pour satisfaire les demandes d'assistance présentées par les pays en développement en vue de mettre en place et d'entretenir des réserves alimentaires nationales, et (iii) déterminera quelles sont les lacunes de l'assistance nécessaire aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et suggérera les moyens de faire face à ces besoins.

A sa vingt et unième session, la Conférence a prié le Comité d'examiner, lorsqu'il procédera aux examens prévus du Plan d'action, comment il pourrait être mieux à même de prévoir et d'évaluer l'aide à la sécurité alimentaire et les besoins des pays en développement; elle a également invité tous les donateurs, y compris les organismes financiers multilatéraux et régionaux, à fournir les informations requises (C 81/REP, par. 72).

Le Secrétariat distribuera un document passant en revue les activités du PASA ainsi que celles des programmes bilatéraux et multilatéraux visant à améliorer la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Les délégués et observateurs sont invités à fournir des informations supplémentaires sur leurs programmes de sécurité alimentaire.

Le Secrétariat préparera également un document contenant un inventaire des projets de sécurité alimentaire, qui sera à la disposition des délégués intéressés pendant la session.

## V. AUTRES QUESTIONS

- a) Organisation de la huitième session: pour décision

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité discutera de la date de sa prochaine session. Aux termes de son mandat, le Comité tient normalement deux sessions par exercice biennal et peut se réunir une troisième fois si les incertitudes de la situation de la sécurité alimentaire mondiale le justifient. En vertu du Point II du Plan d'action, le Directeur général peut convoquer une session extraordinaire du Comité, conformément à l'Article XXXIII(4), afin de permettre aux gouvernements d'examiner toute action spéciale nécessaire pour faire face à une pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur. Les sessions ordinaires du Comité se tiennent normalement en mars/avril.

- b) Questions diverses

- c) Rapport au Conseil de la FAO: pour adoption

Le Comité présentera au Conseil de la FAO un rapport contenant ses recommandations. Habituellement, le Comité demande au Directeur général de communiquer ses rapports au Conseil mondial de l'alimentation en vertu de l'Article VIII.3 de son règlement intérieur.



